

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
22 mai 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 493

présenté par  
M. Sirugue  
-----

**ARTICLE 13**

Substituer à l'alinéa 153 les deux alinéas suivants :

« IX. – Les divisions et les intitulés des sous-sections 9 et 10 de la même section 1 sont supprimés.

« IX *bis*. – Les articles L. 2323-73 et L. 2323-76 du même code sont abrogés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.